

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

* 1.1 Identificateur de produit

* **Nom du produit:** Shampooing Carroserie
460005/460012/460013/460014

* 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

* **Fonction technique** Agent de nettoyage

* **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent pour l'extérieur de véhicules

* 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

* **Producteur/fournisseur:**

GEH - GROUPE EUROPE HYGIENE
Parc d'activités des Cortots
12 rue des Cortots
BP 77.21121 Fontaine les Dijon
France
Tél. : +33 (0)3 80 57 07 07
Fax : +33 (0)3 80 57 07 00
site : www.geh.fr
Email : geh@geh.fr

* **Service chargé des renseignements:**

Département sécurité du produit.
Tél. : +33 (0)3 80 57 07 07

* 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy: Tél. : +33 3 88 32 36 36
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris: Tél. : +33 1 40 05 48 48
ORFILA: Tél. : +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

* 2.1 Classification de la substance ou du mélange

* **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

* 2.2 Éléments d'étiquetage

* **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

* **Pictogrammes de danger**



GHS07

* **Mention d'avertissement** Attention

* **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

* **Conseils de prudence**

P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

* 2.3 Autres dangers

* **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

* **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

F

Nom du produit: Shampooing Carrosserie
460005/460012/460013/460014

* vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

* 3.2 Mélanges

* **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

* Composants dangereux:

CAS: 51981-21-6 EINECS: 257-573-7 Reg.nr.: 01-2119493601-38	TETRASODIUM GLUTAMATE DIACETATE Met. Corr.1, H290 Limite de concentration spécifique: Met. Corr.1; H290: C ≥ 20 %	1-5%
CAS: 3794-83-0 EINECS: 223-267-7 Reg.nr.: Exempted [1]	TETRASODIUM ETIDRONATE Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 30 %	1-5%
CAS: 160875-66-1 Polymer Reg.nr.: Exempted [4]	DECETH-10 Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 10 %	1-5%
CAS: 68439-57-6 Numéro CE: 931-534-0 Reg.nr.: 01-2119513401-57	SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 38 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 38 %	1-5%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60	PPG-2 METHYL ETHER substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-5%
CAS: 308062-28-4 Numéro CE: 931-292-6 Reg.nr.: 01-2119490061-47	COCAMINE OXIDE Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	<1%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119457892-27	Hydroxyde de sodium Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 % Met. Corr.1; H290: C ≥ 2,5 %	0,5-2%

* Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. Les substances et pourcentages mentionnés, visent exclusivement les risques pour la santé la sécurité pour le respect de l'environnement et ne concernent pas la spécificité du produit.

[1] Exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[2] Exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.

[3] Exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.

[4] Exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

F
(suite page 3)

Nom du produit: Shampooing Carrosserie
460005/460012/460013/460014

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

*** 4.1 Description des mesures de premiers secours**

* **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

* **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

* **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

* **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

* **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

*** 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

*** 5.1 Moyens d'extinction**

* **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

*** 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** 5.3 Conseils aux pompiers**

* **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

* **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

*** 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

*** 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

*** 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

*** 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.

* **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

*** 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

* **Stockage:**

* **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

* **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.

* **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

(suite page 4)

Nom du produit: Shampooing Carrosserie
460005/460012/460013/460014

(suite de la page 3)

* **Classe de stockage:** 12

* **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1 Paramètres de contrôle

* **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

34590-94-8 PPG-2 METHYL ETHER

VLEP Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

1310-73-2 Hydroxyde de sodium

VLEP Valeur à long terme: 2 mg/m³

* Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

* 8.2 Contrôles de l'exposition

* **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

* **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

* **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux.

* **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

* **Protection des mains:**



Protection préventive de la peau par l'utilisation de gants est recommandé.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

* **Matériau des gants**



Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Aptitude (temps de pénétration, l'épaisseur du matériau) pour un milieu de travail spécifique devrait être discuté avec le fabricant de gants de protection.

* **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

* **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile: temps de pénétration >480 min - Épaisseur recommandée: 0,4 mm

* **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile: temps de pénétration >30 min - Épaisseur recommandée: 0,13 mm

* **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

PVC (EN374)

Caoutchouc nitrile: 0,11 mm (EN374)

(suite page 5)

Nom du produit: Shampooing Carrosserie
460005/460012/460013/460014

(suite de la page 4)

*** Protection des yeux/du visage**



Lunettes de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

*** 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

*** Indications générales**

* État physique	Liquide
* Couleur:	Jaune clair
* Odeur:	Caractéristique
* Seuil olfactif:	Non déterminé.
* Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
* Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100 °C
* Inflammabilité	Non applicable.
* Limites inférieure et supérieure d'explosion	
* Inférieure:	Non déterminé.
* Supérieure:	Non déterminé.
* Point d'inflammation (CCMP):	Non applicable.
* Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
* Température de décomposition:	Non déterminé.
* pH à 20 °C	11,4
* Viscosité:	
* Viscosité cinématique	Non déterminé.
* Dynamique à 20 °C:	10 mPas
* Solubilité	
* l'eau:	Entièrement miscible
* Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
* Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
* Densité et/ou densité relative	
* Densité à 20 °C:	1,065 g/cm ³
* Densité relative	Non déterminé.
* Densité de vapeur:	Non déterminé.

*** 9.2 Autres informations**

Les substances et pourcentages mentionnes, visent exclusivement les risques pour la santé la sécurité pour le respect de l'environnement et ne concernent pas la spécificité du produit.

* Aspect:	
* Forme:	Liquide
* Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
* Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
* Changement d'état	
* Taux d'évaporation:	Non déterminé.

*** Informations concernant les classes de danger physique**

* Substances et mélanges explosibles	néant
* Gaz inflammables	néant

(suite page 6)

Nom du produit: Shampooing Carrosserie
460005/460012/460013/460014

(suite de la page 5)

* Aérosols	néant
* Gaz comburants	néant
* Gaz sous pression	néant
* Liquides inflammables	néant
* Matières solides inflammables	néant
* Substances et mélanges autoréactifs	néant
* Liquides pyrophoriques	néant
* Matières solides pyrophoriques	néant
* Matières et mélanges auto-échauffants	néant
* Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
* Liquides comburants	néant
* Matières solides comburantes	néant
* Peroxydes organiques	néant
* Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
* Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- * **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * **10.2 Stabilité chimique**
- * **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- * **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides.
Réactions aux acides puissants.
Réactions aux agents d'oxydation.
- * **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * **10.5 Matières incompatibles:** Ne pas mélanger avec acides
- * **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- * **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- * **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg bw (Rat)
------	------	-----------------------

- * **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- * **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Nom du produit: Shampooing Carrosserie
460005/460012/460013/460014

(suite de la page 6)

* **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **11.2 Informations sur les autres dangers**

* **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

* **12.1 Toxicité**

* **Toxicité aquatique:**

LC50/96h >100 mg/l (Ide mélanote (Leuciscus Idus))

* **12.2 Persistance et dégradabilité**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

* **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

* **PBT:** Non applicable.

* **vPvB:** Non applicable.

* **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

* **12.7 Autres effets néfastes**

* **Autres indications écologiques:**

* **Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

* **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

* **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

* **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

* **Catalogue européen des déchets**

Le catalogue européen des déchets ne peut être déterminé quand le type d'utilisation définitive est connu.

* **Emballages non nettoyés:**

* **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite page 8)

Nom du produit: Shampooing Carrosserie
460005/460012/460013/460014

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

* **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
* **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** néant

* **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
* **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** néant

* **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
* **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA**
* **Classe** néant
* **Classe ADN/R:** néant
-

* **14.4 Groupe d'emballage**
* **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** néant

* **14.5 Dangers pour l'environnement**
* **Marine Polluant:** Non

* **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

* **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

* **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

* **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

* **Directive 2012/18/UE**

* **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

* **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

* **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

* **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

* **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

* **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

* **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

phosphonates, agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques <5%

* **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Ces informations sont exclusivement réservées pour usage industriel et professionnel.

* **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

(suite page 9)

Nom du produit: Shampooing Carrosserie
460005/460012/460013/460014

(suite de la page 8)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* **Service établissant la fiche technique:** Product safety department.

* **Contact:** geh@geh.fr

* **Date de la version précédente:** 11.07.2019

* **Numéro de la version précédente:** 8

* **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* **Sources**

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité.

** **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F